

CONDITIONS-CADRE HES-S2 DE REALISATION DU MEMOIRE DE FIN D'ETUDES (MFE)

Principe

En référence aux directives de filière, l'obtention du diplôme HES est subordonnée :

- a) à l'acquisition des crédits alloués aux modules d'enseignement et à la formation pratique ;
- b) à la réalisation et à la soutenance d'un mémoire de fin d'études, ci-après : MFE.

Caractéristiques

1. Le MFE fait partie intégrante de la formation HES-S2 dont il est l'étape conclusive.

En ce sens, il s'inscrit dans les caractéristiques générales de la formation de niveau HES, à savoir :

- niveau élevé de connaissances et compétences correspondant au niveau expert de la typologie de l'agir professionnel santé-social ;
- corrélation avec les exigences de la profession, dans une perspective réflexive ;
- acquisition d'un esprit de recherche (attitude, démarche)

Il donne donc lieu à une production conséquente et d'un niveau d'exigence correspondant à une formation HES. Choisi et traité en lien avec la pratique professionnelle, il constitue une production de savoir d'ordre professionnel.

2. Le MFE est un travail de recherche. Quelle qu'en soit la forme, il est attendu de l'autre qu'il démontre un certain nombre de compétences au travers :
 - ✓ de l'élaboration d'une problématique professionnellement pertinente ;
 - ✓ d'un choix approprié et utilisation pertinente de cadres de référence ;
 - ✓ de l'utilisation d'une méthodologie appropriée ;
 - ✓ de capacités d'analyse et d'argumentation ;
 - ✓ d'une mise en perspective fondée sur les résultats obtenus et les conclusions dégagées.
3. Le MFE constitue pour le candidat au diplôme l'opportunité de développer un sujet en lien avec ses intérêts particuliers, en articulation avec le projet de formation et le projet professionnel.

4. Le but du MFE est lié à la formation : l'auteur y démontre l'acquisition d'un certain nombre des compétences requises pour l'obtention du diplôme visé ainsi que de son initiation à une pratique de la recherche au sens large :
- en synthétisant, intégrant et enrichissant un savoir préexistant, à travers la démonstration d'une posture d'analyse de son processus d'apprentissage et de professionnalisation ;
 - en acquérant des capacités analytiques et méthodologiques en fonction des compétences requises pour sa formation et sa pratique professionnelle ;
 - en produisant un savoir d'ordre théorique, présentant un caractère novateur (perspectives) pour l'auteur, enrichissant son savoir actuel dans un domaine donné ;
 - en évaluant son propre travail et en soutenant sa démarche et ses résultats.

Cadre de référence et contenu

5. Le MFE se réfère au programme de formation décliné par le site à partir du PEC de la filière. Il prend en compte les spécificités et colorations particulières du programme de formation tout en s'inscrivant à l'intérieur d'un cadre commun précis garantissant sa validité comme élément constitutif du diplôme visé.
6. Le site veille à prendre toutes les précautions éthiques et déontologiques d'usage et à disposer de toutes les autorisations requises en la matière.

Modalités de réalisation

7. L'ensemble du processus conduisant à la réalisation de la certification finale (production et soutenance) correspond à 18 crédits ECTS. Dans tous les cas, la charge de travail du ou des auteur(s) doit correspondre à cette exigence.

Dans tous les cas, le MFE aboutit à une production reflétant l'ensemble du processus de réalisation. Le site est responsable de la forme et de la nature de cette production.

La filière :

- définit le cadre de réalisation (modalités de production et de soutenance) et les lignes générales du processus (travail individuel, collectif, écrit, audio-visuel) ;
- pose le cadre général des modalités d'encadrement et d'évaluation.

Le site met en œuvre les éléments définis par la filière

Sauf exception, le MFE est rendu accessible et/ou diffusé et la soutenance peut être publique.

Le jury de soutenance est constitué d'au moins deux personnes, dont au moins le directeur du mémoire ainsi qu'un enseignant de la HES-S2 ou un professionnel expert dans le domaine du thème du mémoire.

**Cahier des charges du
dispositif général de formation initiale
de la HES-S2**

**Avenant relatif aux conditions-cadre de réalisation
du mémoire de fin d'études (MFE)**

Préambule

Lors de son approbation par le Comité directeur, le cahier des charges du dispositif général de formation initiale de la HES-S2 ne présentait pas de disposition explicite en matière de mémoire de fin d'études alors que cet élément est annoncé comme faisant partie de la certification finale, tant dans les directives-cadres de promotion et de certification de la HES-S2, que dans les directives de filière et les règles des sites de formation.

Cet état de faits ne résulte pas d'un oubli mais de la volonté d'asseoir les principes fondamentaux de réalisation du MFE sur l'expérience tirée par chaque filière de l'application des plans d'études cadre (PEC).

Il a été soumis à l'approbation du Comité directeur un **avenant au cahier des charges relatif aux conditions-cadre de réalisation du mémoire de fin d'études**.

Par analogie avec la procédure adoptée pour l'élaboration des PEC puis des programmes d'études des sites, cet avenant sert de base à l'élaboration des règles normatives par les filières voire les sites de formation.

Statut normatif

La certification finale fait partie intégrante de l'organisation des études de la HES-S2, réglementée de la manière suivante :

Règles-cadre sur l'organisation des études, du 13 mars 2003

Domaines de formation	<p>Art. 6 ¹Les formations HES-S2 comprennent les sept domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- interventions professionnelles ;- professions, institutions et organisations ;- individus, cultures et sociétés ;- problèmes sociaux et sanitaires, réponses institutionnelles ;- sciences de la santé ;- technologies et leurs fondements scientifiques ;- processus de formation, projet professionnel. <p>²Chaque filière comprend au moins cinq domaines.</p> <p>³L'attribution et la répartition des crédits ECTS sont spécifiées par domaine dans chaque filière.</p>
Programmes de formation	<p>Art. 7 ¹Les programmes de formation sont élaborés par les sites de la HES-S2.</p> <p>²Ils sont conformes au plan d'études cadre spécifique à chaque filière.</p>
Référentiel de compétences	<p>Art. 8 Un référentiel de compétences spécifique à chaque filière guide et oriente l'organisation de la formation.</p>

S'agissant particulièrement de la certification finale, elle fait l'objet de la disposition suivante :

Directives-cadre de promotion et de certification finale HES-S2, du 29 août 2002

Certification finale	<p>Art. 6 L'obtention du diplôme HES est subordonnée à l'acquisition du nombre de crédits ECTS défini par la filière pour chaque domaine.</p> <p>Art. 8 ¹Pour obtenir le diplôme de la filière suivie, l'étudiant doit réaliser avec succès un mémoire de fin d'études.</p> <p>²Le mémoire fait l'objet d'une soutenance.</p>
----------------------	---

Il n'existe pas, à ce jour, de disposition d'application de ces directives, tant au niveau des filières que des sites.

Cet avenant a été approuvé par le Comité directeur de la HES-S2, lors de sa séance des 3-4 juin 2004.